

COMMUNE DE DOUVAIN
 Place de l'Hôtel-de-Ville
 74140 DOUVAIN
 Tél. 04.50.94.00.37

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 juin 2020

Le huit deux mille vingt à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal de la Commune de Douvaine se sont réunis à la salle du Coteau de Douvaine sous la présidence de Monsieur Jean-François BAUD, Maire, après avoir été dûment convoqués par écrit le 2 juin 2020.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché en Mairie et sur les panneaux officiels de la Commune le 2 juin 2020.

Nombre de membres en exercice : 26 - Présents : 21 - Absents : 1 - Absents excusés ayant donné pouvoir : 4
 - Votants : 25

Présents : M. BAUD Jean-François - *Maire*, Mme CHOLLET Angèle Lucette, Mme CHUINARD Claire, M. GEROUDET René, Mme GONNET Michelle, M. LEHMANN Patrick, M. WOLF Pascal - *Adjoint*, M. BARRAS Olivier, M. BERLY Georges, M. BURNET Frédéric, M. CAVARD Jérôme, M. EL YAKOUTY Abdelhak, Mme FICHARD Andrée, M. LAPRAZ Georges, Mme LE REUN Karine, M. LEPINE Jean-Luc, Mme MARX Stéphanie, M. MERCIER Denis, Mme PES Catherine, Mme PILON Aurélie, M. SECHAUD Jean-François, *Conseillers municipaux*.

Absents ayant donné pouvoir : Mme CUBY Valérie (pouvoir à M. MERCIER Denis), M. DASSONVILLE Damien (pouvoir à M. WOLF Pascal), Mme DUFOUR Sandrine (pouvoir à M. SECHAUD Jean-François), Mme PEZARD Sarah (pouvoir à Mme CHUINARD Claire)

Absent : M. QUETSTROEY Laurent

Secrétaire de séance : Mme CHOLLET Angèle Lucette

Désignation du secrétaire de séance :

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la désignation, en début de séance, du secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CHOLLET Angèle Lucette est désignée secrétaire de séance, fonction qu'elle déclare accepter.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 2 mars 2020 :

Le procès-verbal du Conseil municipal du 2 mars 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents lors de cette séance.

Affaires générales

1. Compte-rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de l'état des décisions du Maire intervenues depuis sa réunion en date du 2 mars 2020.

1	05/03/2020	<u>Finances</u> : Attribution Marché Ravalements de façades - lot 3 : Echafaudages des façades nord et retours est et ouest de la Mairie Titulaire Vuillermoz Echafaudage pour un montant de 5 296€ HT
---	------------	---

2	05/03/2020	<u>Finances</u> : Attribution Marché Ravalements de façades - lot 4 : Peinture des façades nord et retours est et ouest de la Mairie Titulaire Bondaz Charles et fils pour un montant de 15 229,24€ HT
3	05/03/2020	<u>Finances</u> : Attribution Marché Ravalements de façades - lot 5 : Echafaudages des façades de l'Espace Associatif et Culturel Titulaire Vuillermoz Echafaudage pour un montant de 15 500€ HT
4	05/03/2020	<u>Finances</u> : Attribution Marché Ravalements de façades - lot 6 : Peinture des façades de l'Espace Associatif et Culturel Titulaire Erba SAS pour un montant de 31 853,39€ HT
5	07/05/2020	<u>Finances</u> : Attribution Marché Aménagement de la Route des Collongettes - lot 1 : Terrassement- Réseaux d'eaux pluviales Titulaire Eurovia Alpes pour un montant de 154 676,60€ HT
6	07/05/2020	<u>Finances</u> : Attribution Marché Aménagement de la Route des Collongettes - lot 2 : Bordures et enrobés Titulaire Eurovia Alpes pour un montant de 263 562,80€ HT
7	28/05/2020	<u>Finances</u> : Aménagement de la maison médicale - lot 1 : Travaux préparatoires, Terrassement- Réseaux Titulaire EMC TP pour un montant de 76 759,78€ HT
8	28/05/2020	<u>Finances</u> : Aménagement de la maison médicale - lot 2 : Bordures, enrobés, béton et signalisation Titulaire EIFFAGE ROUTE CENTRE EST pour un montant de 70 867,70€ HT
9	28/05/2020	<u>Finances</u> : Aménagement de la maison médicale - lot 3 : Espaces verts et Mobilier Titulaire SAEV pour un montant de 36 336,40€ HT

2. Maintien ou non de Mme CUBY Valérie dans ses fonctions d'adjointe au maire

Le Conseil,

Se prononce pour le non maintien de Madame Valérie CUBY dans ses fonctions d'adjointe au maire de Douvaine

- Pour : 14 Nombre de votants : 21
- Abstentions : 4 (M. EL YAKOUTY, M. GEROUDET, M. BURNET, M. CAVARD)
- Contre : 7 dont 2 pouvoirs : M. BERLY, M. SECHAUD, Mme DUFOUR, M. MERCIER, Mme CUBY, M. BARRAS, Mme PES

RESSOURCES HUMAINES

3. RIFSEEP actualisation cadres d'emplois nouvellement éligibles (AP, EJE, PUERICULTRICES, TECHNICIENS, INGENIEURS etc.)

Le Conseil, à l'unanimité,

INSTAURE une prime de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel pour tous les cadres d'emplois territoriaux éligibles au RIFSEEP à l'exception des cadres d'emplois de la filière police municipale, sapeurs-pompiers et des cadres d'emplois des assistants et professeurs d'enseignement artistique. Le régime indemnitaire antérieur est conservé pour les cadres d'emplois exclus du dispositif.

DECIDE de mettre en place l'IFSE :

- pour les filières et cadres d'emplois concernés,

- au fur et à mesure de la publication des arrêtés et selon les modalités d'application de dispositif susnommés,
- son versement sera mensuel, sur la base d'un douzième du montant annuel individuel attribué.

DECIDE de mettre en place le CIA :

- pour les filières et cadres d'emplois concernés,
- au fur et à mesure de la publication des arrêtés et selon les modalités d'application définies dans la présente délibération.

Il sera versé, une fois par an, suite à l'évaluation professionnelle et dans la limite de 15% du plafond global du RIFSEEP pour les agents relevant des catégories A, B et C.

AUTORISE Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de la prime, dans le respect des principes définis ci-dessus.

DECIDE de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire.

4. Avancement de grade : Création d'un emploi d'Attaché Principal et suppression d'un emploi d'Attaché à compter du 01/07/20 - SERVICE RESSOURCES - RH

Le Conseil, à l'unanimité,

DECIDE

- la suppression, à compter du 1^{er} juillet 2020 d'un emploi permanent à temps complet d'Attaché Territorial,
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'Attaché Territorial Principal,

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

5. Avancement de grade : Création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^e cl (ATTP2ècl) et suppression d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial (ATT) à compter du 01/07/20 - SERVICE SCOLAIRE ET ENTRETIEN - ELEMENTAIRE ET ENTRETIEN LOCAUX

Le Conseil, à l'unanimité,

DECIDE

- la suppression, à compter du 1^{er} juillet 2020 d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Technique Territorial,
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe,

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

6. Avancement de grade : Création d'un emploi d'Adjoint Territorial du Patrimoine principal de 2^e cl (ATPP2ècl) et suppression d'un emploi d'Adjoint Territorial du Patrimoine (ATP) à compter du 01/07/2020 - SERVICE A LA POPULATION - BIBLIOTHEQUE

Le Conseil, à l'unanimité,

DECIDE

- la suppression, à compter du 1^{er} juillet 2020 d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Territorial du Patrimoine,
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Territorial du Patrimoine Principal de 2^{ème} classe,

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

7. Avancement de grade : Création de deux emplois d'Agent Social Principal de 2è cl (ASP2ècl) et suppression de deux emplois d'Agent Social (AS) à compter du 01/07/2020 - SERVICE PETITE ENFANCE -CRECHE

Le Conseil, à l'unanimité,

DECIDE

- la suppression, à compter du 1^{er} juillet 2020 de deux emplois permanents à temps complet d'Agent social,
- la création, à compter de cette même date, de deux emplois permanents à temps complet d'Agent Social Principal de 2^{ème} classe,

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

8. Avancement de grade : Création d'un emploi d'Agent Social Principal de 2è cl (ASP2ècl) et suppression d'un emploi d'Agent Social (AS) à compter du 01/09/2020 - SERVICE PETITE ENFANCE -CRECHE

Le Conseil, à l'unanimité,

DECIDE

- la suppression, à compter du 1^{er} septembre 2020 d'un emploi permanent à temps complet d'Agent social,
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'Agent Social Principal de 2^{ème} classe,

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

9. Avancement de grade : Création d'un emploi d'Agent Social Principal de 2è cl (ASP2ècl) et suppression d'un emploi d'Agent Social (AS) à compter du 01/07/2020 - SERVICE SCOLAIRE ET ENTRETIEN - MATERNELLE

Le Conseil, à l'unanimité,

DECIDE

- la suppression, à compter du 1^{er} juillet 2020 d'un emploi permanent à temps complet d'Agent social,
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'Agent Social Principal de 2^{ème} classe,

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

10. Avancement de grade : Création d'un emploi d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère cl (AATP1èrecl) et suppression d'un emploi d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème cl (AATP2ècl) à compter du 01/07/2020 - SERVICE RESSOURCES - FINANCES ET MARCHES PUBLICS

Le Conseil, à l'unanimité,

DECIDE

- la suppression, à compter du 1^{er} juillet 2020 de deux emplois permanents à temps complet d'Agent de Maîtrise,
- la création, à compter de cette même date, de deux emplois permanents à temps complet d'Agent de Maîtrise Principal,

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

11. Avancement de grade : Création de deux emplois d'Agent de Maîtrise Principal (AMP) et suppression de deux emplois d'Agent de Maîtrise (AM) à compter du 01/07/2020 - SERVICES TECHNIQUES - BATIMENT ET ESPACES VERTS

Le Conseil, à l'unanimité,

DECIDE

- la suppression, à compter du 1^{er} juillet 2020 de deux emplois permanents à temps complet d'Agent de Maîtrise,
- la création, à compter de cette même date, de deux emplois permanents à temps complet d'Agent de Maîtrise Principal,

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

12. Avancement de grade : Création de deux emplois d'Auxiliaire de Puériculture Principal de 1ère cl (APP1èrecl) et suppression de deux emplois d'Auxiliaire de Puériculture Principal de 2ème cl (APP2ècl) à compter du 01/07/2020 - SERVICE PETITE ENFANCE - CRECHE

Le Conseil, à l'unanimité,

DECIDE

- la suppression, à compter du 1^{er} juillet 2020 de deux emplois permanents à temps complet d'Auxiliaire de Puériculture Principal de 2ème classe,
- la création, à compter de cette même date, de deux emplois permanents à temps complet d'Auxiliaire de Puériculture Principal de 1^{ère} classe,

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

13. Avancement de grade : Création d'un emploi d'Agent Social Principal de 1ère cl (ASP1èrecl) et suppression d'un emploi d'Agent Social Principal de 2ème cl (ASP2è cl) à compter du 01/07/2020 - SERVICE SCOLAIRE ET ENTRETIEN - ELEMENTAIRE ET ENTRETIEN LOCAUX

Le Conseil, à l'unanimité,

DECIDE

- la suppression, à compter du 1^{er} juillet 2020 d'un emploi permanent à temps complet d'Agent social Principal de 2^{ème} classe,
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'Agent Social Principal de 1^{ère} classe,

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

14. Avancement de grade : Création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère cl (ATTP1èrecl) et suppression d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème cl (ATTP2è cl) à compter du 01/07/20 - SERVICES TECHNIQUES - VOIRIE

Le Conseil, à l'unanimité,

DECIDE

- la suppression, à compter du 1^{er} juillet 2020 d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe,
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ème} classe,

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

15. Avancement de grade : Création d'un emploi d'Adjoint Territorial du Patrimoine principal de 1ère cl (ATPP1èrecl) et suppression d'un emploi d'Adjoint Territorial du

Patrimoine Principal de 2ème cl (ATPP2ècl) à compter du 01/07/2020 - SERVICE A LA POPULATION - BIBLIOTHEQUE

Le Conseil, à l'unanimité,

DECIDE

- la suppression, à compter du 1^{er} juillet 2020 d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Territorial du Patrimoine Principal de 2^{ème} classe,
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Territorial du Patrimoine Principal de 1^{ème} classe,

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

16. Avancement de grade promotion interne : Création d'un emploi d'Assistant de Conservation du Patrimoine - Bibliothèque à compter du 1er octobre 2020

Le Conseil, à l'unanimité,

DECIDE

- La création d'un emploi permanent à temps complet d'Assistant de conservation du Patrimoine et des Bibliothèques à compter du 1^{er} octobre 2020,
- l'emploi permanent à temps complet d'Adjoint Territorial Principal du Patrimoine de 1^{ère} classe sera supprimé après un délai de 6 mois de stage sur le grade d'Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

17. Création d'un emploi de Cadre de santé de 2ème classe à compter du 01/07/2020 - SERVICE PETITE ENFANCE - CRECHE

Le Conseil, à l'unanimité,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 - 2 et 3 - 3,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

FINANCES

18. Mesures exceptionnelles COVID-19

Le Conseil, à l'unanimité,

APROUVE la mesure exceptionnelle n° 1 de modification des tarifs de la restauration scolaire jusqu'à la fin de l'année scolaire comme suit :

- Pour les tranches du quotient familial inférieures à 400, gratuité des repas
- Pour les tranches du quotient familial supérieures à 400, un tarif unique de 3€00 ;

APROUVE la mesure exceptionnelle n° 2 d'exonération de la garderie municipale pour le mois de mars jusqu'à la fin de l'année scolaire;

APROUVE la mesure exceptionnelle n° 3 de ne pas facturer les transports scolaires pour la période d'avril à juin 2020 ;

APROUVE la mesure exceptionnelle n° 4 de remise gracieuse totale, tout au long de la période de fermeture administrative à compter du 16 mars 2020 à la réouverture du restaurant ;

APPROUVE la mesure exceptionnelle n°5 d'exonération totale des droits de place terrasses pour l'année 2020 ;

APPROUVE la mesure exceptionnelle n°6 d'exonération des droits de places du marché pour le 2^{ème} semestre 2020 ainsi que la prolongation du délai de paiement pour les commerçants n'ayant pas encore réglé leur abonnement du 1^{er} semestre jusqu'au 31 juillet 2020.

19. DM n°1 - intégration terrain situé "Les poses de Veigy"

Le Conseil, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget commune 2020 dont les écritures figurent dans le tableau ci-après.

Investissement		Dépenses		Recettes	
		Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
041	<i>Opérations patrimoniales</i>		522 750		
2113	Terrains aménagés autres que voirie		522 750		
041	<i>Opérations patrimoniales</i>				522 750
1328	Autres subv. d'équip. non transf.				522 750
TOTAL			522 750		522 750

Question diverse :

DIA Thonon-Agglomération : le Conseil municipal est informé des décisions prises dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain.

Questions orales

DOUVAINE, le 9 juin mars 2020